

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 05 et 09 février 2026 / Date d'affichage : 05 et 09 février 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi treize février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme. Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Fabrice DEVERLY, Mme. Marie-Claude BOTTOLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Jacques ZIRNHELT, M. Raphaël MABBOUX, Mme. Mélina ISOUX.

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, M. Thibault PUGNAT (absent jusqu'à 20h20).

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir donné à Mr. Fabrice DEVERLY), Mme. Adeline HENNICHE (pouvoir donné à Mr. le maire)

Secrétaire de séance : Mme. Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2026-005

FINANCES

- Affectation des résultats – Budget Centre Village 2025

Madame Christine BURNIER-FRAMBORET, adjointe aux finances, expose à l'Assemblée :

- Après avoir délibéré sur le Compte Financier Unique 2025,
- Considérant le résultat suivant de la section de **Fonctionnement** :

Résultats 2024	-Affectation des résultats 2024	+Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2025
125 730,78€	92 721,11€	106 637,54€	*****	139 647,21€

- Considérant le résultat suivant de la section d'**Investissement** :

Résultats cumulés à fin 2025	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Montant du disponible
-71 100,53€	*****	1 316,87€	-72 417,40€

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation de la totalité du résultat de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement (C/1068) : 72 417,40€
- Affectation complémentaire en réserves (le cas échéant) : 0,00 €
- Soit un total du titre à émettre au C/1068 : **72 417,40€**

Il est rappelé, pour mémoire, **les reprises** qui seront **à effectuer** (inscriptions au BP 2026) :

Au compte **002**, résultat excédent de fonctionnement reporté (recettes) : 67 229,81€
Au compte **001**, déficit d'investissement reporté (dépenses) : 71 100,53€

Le Conseil Municipal, Madame l'adjointe aux finances entendue, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

VALIDE les affectations de résultats décrites ci-dessus.

PF

2026-
Paraphe du Maire :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 16 février 2026
Le Maire



M. François PARIS

Télétransmis en Sous-préfecture le : 18/02/26
Affiché le : 18/02/26

La Secrétaire de Séance,

Mme. Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS